

L'essentiel

Le magazine de la Ville de Nérac

27

Octobre 2022



Le temps des vaches maigres

Chacun de vous, au quotidien, constate à quel point nous nous trouvons dans une situation de crise, inédite à bien des égards.

La crise énergétique et l'inflation galopante que nous connaissons placent les collectivités dans une situation elle aussi inédite : explosion de dépenses dont nous ne maîtrisons pas la trajectoire d'augmentation ; ressources stagnantes. Le cocktail est redoutable et porte en lui de sombres nuages.

Ce bulletin municipal, comme tous les ans à la même période, fait le point sur la réalisation des 111 engagements de notre contrat de mandat avec vous.

Ce projet de mandat, qui était alors réaliste, chiffré, reposait sur la situation de la commune début 2020. À ce moment-là, nous ne pouvions évidemment pas prévoir que s'ouvrirait une période aussi compliquée, à savoir une crise sanitaire inédite suivie d'une guerre en Ukraine avec des conséquences aussi fortes. Ces changements nous amènent à reconsidérer fortement à la baisse nos ambitions pour le mandat 2020-2026. Nous y reviendrons dans les mois à venir.

Le budget 2023 de la Ville de Nérac qui sera voté au mois de mars prochain est d'ores et déjà en préparation. Ce budget ne sera comparable à aucun autre auparavant, tant nous devons faire preuve d'imagination : non pas pour tenir nos engagements de campagne, mais pour simplement réussir à équilibrer les dépenses et les recettes.

Vous l'avez compris, nous entrons dans le temps des vaches maigres pour une durée que nous ne connaissons pas.

Nous organiserons avant le vote du budget des réunions publiques pour vous présenter la situation et la façon dont nous y ferons face.

Je fais le vœu de pouvoir compter sur votre soutien !

Amicalement,

Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac

1^{er} vice-président du Conseil départemental



Mandat municipal

2020-2026

Bilan d'étape annuel



www.nerac.fr



LOT-ET-GARONNE
Le Département





Budget municipal 2023 :

VERS UNE MISSION IMPOSSIBLE ?

Tous les ans au mois d'octobre, le Maire et les élus de Nérac donnent aux services la trajectoire financière à suivre dans le cadre de la préparation du budget de l'année suivante.

Cette année, il est difficile de procéder ainsi tant les éléments financiers venus de l'extérieur perturbent les grands équilibres auxquels nous sommes habitués.

Vous trouverez sur cette page les éléments principaux qui vont nous contraindre à faire preuve d'une inventivité inédite pour pouvoir équilibrer le budget municipal 2023.

Les PRÉVISIONS d'AugMENTATIONS en 2023

- > **Coût de l'énergie** (gaz / électricité) pour les bâtiments communaux (écoles, équipements sportifs, Espace d'Albret...) : + 650 000 € (x 3 par rapport à 2022)
- > **Coût de l'éclairage public** : + 90 000 € (x 2,5 par rapport à 2022)
- > **Coût de l'augmentation du point d'indice et de l'évolution de la carrière des fonctionnaires** : + 180 000 €
- > **Augmentation des marchés et achats services techniques** pour fonctionner a minima : + 100 000 €
- > **Augmentation du coût des repas scolaires** : + 20 000 €
- > **Augmentation de la participation de la commune au SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : + 10 000 €

L'augmentation de ces seuls postes budgétaires dépasse déjà l'autofinancement habituel (« bénéfice » budgétaire permettant d'investir) de la commune de Nérac.

Face à cette situation, que faire ?

La Ville de Nérac a déjà, dans les années passées, mené une importante politique d'économies d'énergie : isolation des bâtiments, régulation du chauffage pièce par pièce de nos bâtiments, passage en 100% LED de l'éclairage public...

Les solutions dont nous avons besoin actuellement sont des solutions qui produisent des économies immédiates. Or, ces solutions à court terme ne sont pas nombreuses...

Les SOLUTIONS que nous excluons à ce jour :

> Une augmentation des taxes foncières

Les taxes foncières bâties et non bâties sur Nérac sont déjà élevées, car la Ville de Nérac finance seule et depuis toujours (sans participation des autres collectivités du territoire) de nombreux équipements qui pourtant servent à tous les habitants du territoire.

Aujourd'hui, nous considérons que les propriétaires Néracais (assujettis aux taxes foncières) payent déjà largement assez.

Les SOLUTIONS que nous envisageons pour 2023 :

> Extinction de l'éclairage public de minuit à 5h30 du matin dans certaines zones de la commune.

> Baisse de la température du chauffage dans les locaux de travail.

> Extinction du chauffage dans les équipements sportifs (à l'exclusion des vestiaires et des douches).

> Augmentation des produits du domaine : droits de places, occupation du domaine public, tarifs de location des salles municipales, tarifs des spectacles de l'Espace d'Albret, tarifs de la restauration scolaire...

> Différentiation plus importante des tarifs municipaux pour les habitants hors commune de Nérac.

Si le calcul des économies générées par ces mesures n'est pas suffisant, nous irons plus loin en réfléchissant à la fermeture hivernale de certains équipements (gymnases, piscine...).

Quelle suite pour le mandat 2020-2026 ?

Dans les pages suivantes, vous trouverez le point annuel sur l'avancée de la mise en œuvre des 111 actions du contrat de mandat que nous avons passé avec vous en 2020.

Bien évidemment, la situation qui nous est imposée et que nous ne pouvions anticiper lors des élections de 2020 va nous contraindre à revoir à la baisse nos projets.

Le redimensionnement du projet de mandat 2020-2026 fera l'objet d'un travail dans les semaines qui arrivent.

Mais il est d'ores et déjà certain que plusieurs investissements ne seront pas réalisés durant ce mandat et que d'autres seront étalés dans le temps.

Le fruit de ce travail de redéfinition de nos investissements fera l'objet de réunions publiques pour vous tenir informés.

Le contrat de mandat que nous avons passé avec les Néracais lors des élections municipales de mars 2020 portait sur 111 actions.

Tous les ans, à la même époque, nous ferons un point d'étape sur l'avancée de la mise en œuvre de ces actions.

Dans les pages qui suivent, chacune des 111 actions est rappelée, suivie d'un commentaire sur son état d'avancement.

Si un sujet vous intéresse plus particulièrement, nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et en discuter de façon plus approfondie.

*> Pour prendre rendez-vous avec un élu :
05 53 97 63 50
ou mairie.nerac@ville-nerac.fr*

Le CONTRAT de mandat 2020-2026 en détail

----- MAINTENIR UNE GESTION EFFICACE DES FINANCES DE NÉRAC -----

> GARANTIR LES INTÉRÊTS DES NÉRACAIS ; DÉGAGER DES MARGES POUR INVESTIR

ACTION 1 Faire preuve de modération sur la fiscalité même si la réforme fiscale (disparition de la taxe d'habitation) ouvre des incertitudes sur les ressources des communes.

Les taux communaux d'imposition n'ont pas augmenté à Nérac depuis 2007 (16 ans).

ACTION 2 Maintenir le niveau de dette, de dépenses de fonctionnement et d'imposition inférieur à celui des communes de notre taille sur la durée du mandat.

Ces indicateurs sont tous conformes à l'objectif affiché.

ACTION 3 Poursuivre la diminution du stock d'emprunts (dette).

Le stock d'emprunts sera effectivement inférieur en fin de mandat à ce qu'il était en début de mandat.

ACTION 4 Privilégier les investissements ne générant pas de dépenses de fonctionnement.

Ce principe général de gestion est une règle à laquelle nous nous tenons.



Réunion de quartier (secteur III)



Remise des prix concours « Fleurissons notre ville »



La sculpture sur bois à la Garenne : "Cèdre j'étais, protectrice de la Garenne, Marguerite, je suis".

----- VIURE ENSEMBLE À NÉRAC, RASSEMBLER LES NÉRACAIS -----

> RENFORCER LES LIENS ENTRE LES NÉRACAIS

ACTION 5	Rénover intégralement le Centre Samazeuilh qui accueille de très nombreuses associations sportives, culturelles, caritatives, syndicales, mémorielles... et animer ce lieu.	<i>Les travaux ont commencé en 2021 pour une durée de deux ans environ. Il s'agit là d'un des principaux chantiers du mandat qui concerne 56 associations, des dizaines de bénévoles et de salariés et des centaines d'usagers.</i>
ACTION 6	Organiser des repas intergénérationnels au restaurant scolaire des écoles primaires.	<i>Projet 2023.</i>
ACTION 7	Mettre en place des « journées citoyennes » basées sur le volontariat pour améliorer la propreté et l'entretien du domaine public.	<i>La commune s'est inscrite dans le dispositif « Joursnet 47 » initié par le Département. Une journée a eu lieu pour le public en juin ; plusieurs actions ont été menées par les écoles.</i>
ACTION 8	Pérenniser les événements populaires que nous avons créés ou soutenus : marchés So Gascogne, festival Garenne Partie, Rencontres Chaland, marché aux truffes, forum des associations, repas des bénévoles...	<i>Nous soutenons toujours fortement ces manifestations. La ville de Nérac a par ailleurs soutenu financièrement et matériellement l'édition 2022 d'Albret Jazz Festival.</i>
ACTION 9	Impulser avec les habitants l'organisation de nouveaux repas de quartier. Mettre à disposition gratuitement les tables et les chaises.	<i>Les repas de quartier ont repris en 2022, de nouveaux ont vu le jour, avec le soutien logistique de la Ville quand les riverains le demandaient.</i>
ACTION 10	Valoriser l'information locale au moyen de panneaux lumineux d'information ; moderniser le site internet de la Ville.	<i>Le premier panneau lumineux a été installé début 2022.</i>
ACTION 11	Mettre en place une photothèque numérique de la vie locale qui serait alimentée par les Néracais afin de développer un sentiment d'appartenance à la commune.	<i>Le nouveau site de la ville a été mis en ligne début novembre 2021 et la photothèque se remplit peu à peu.</i>
ACTION 12	Valoriser et adapter l'aide à la découverte du numérique à la médiathèque.	<i>Action non encore réalisée.</i>
ACTION 13	Créer un « point jeunes » qui soit un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations (à définir avec le public concerné).	<i>Action non encore réalisée.</i>
ACTION 14	Poursuite de l'opération « été jeunes » afin de donner une première expérience de travail manuel à des jeunes Néracais.	<i>Action réalisée lors de l'été 2022.</i>
ACTION 15	Reconduire le Conseil Municipal des Jeunes en ciblant ses actions sur la citoyenneté, la solidarité et le développement durable.	<i>Une réflexion est menée pour une mise en place du dispositif. Reste à définir les modalités d'animation du conseil municipal des jeunes.</i>

> FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE LOCALE

- ACTION 16** Poursuivre les réunions de quartier afin que chaque Néracais soit consulté plusieurs fois durant le mandat. *Les réunions de quartier reprendront cet automne.*
- ACTION 17** Ouvrir les séances du conseil municipal aux questions du public et délocaliser des séances du conseil municipal dans les hameaux. *Action en projet pour 2023.*
- ACTION 18** Poursuivre les permanences des élus sur le marché. *Les permanences ont repris cet automne.*
- ACTION 19** Organiser des réunions publiques thématiques régulières (environnement, culture, espaces publics, écoles...) afin d'accompagner et d'orienter les différentes politiques municipales. *À ce jour, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette action. Action en projet pour 2023.*
- ACTION 20** Valoriser le « droit de pétition » : si 350 Néracais (5% de la population environ) signent une pétition sur un sujet relevant des compétences municipales (projet, problématique particulière...), les élus s'engagent à organiser une réunion thématique avec la population, sur le sujet de la pétition, afin de construire une solution partagée. *Cette action est dans les mains des Néracais.*
- ACTION 21** Recourir si nécessaire au référendum décisionnel local. *Il n'y a pas de referendum local prévu en 2023.*

> FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET À UNE ÉCOLE DE QUALITÉ

- ACTION 22** Maintenir l'engagement municipal pour une programmation culturelle exigeante et populaire. *La nouvelle saison culturelle témoigne de cette volonté. Par ailleurs, la présentation de la saison cette année s'est déroulée sous une forme beaucoup plus conviviale et interactive que d'habitude.*
- ACTION 23** Assurer un avenir au cinéma Le Margot, en le passant à deux salles adaptées au public de l'Albret. *Action non encore réalisée. En 2022, le Cinéma le Margot est devenu municipal compte tenu de la cessation d'activité de l'association qui le gérait jusqu'alors.*



Le cinéma est devenu municipal



Marchés nocturnes "Mardis So Gascogne"



Présentation de la nouvelle saison culturelle

ACTION 24	Organiser deux projections de cinéma plein air au théâtre de verdure en été.	<i>Action non réalisée cet été au théâtre de verdure de la Garenne, mais sur d'autres communes d'Albret Communauté.</i>
ACTION 25	Rénover l'orgue de l'église Saint-Nicolas en partenariat avec l'association qui porte le projet.	<i>Les études sont en cours.</i>
ACTION 26	Accompagner et valoriser les initiatives sportives et culturelles des associations néracaises (matériel, communication...).	<i>Cette action est permanente.</i>
ACTION 27	Mettre en place une fête du sport annuelle en partenariat avec les associations et clubs locaux.	<i>Action non encore réalisée.</i>
ACTION 28	Mettre à disposition des associations de danse et des groupes de musique une salle adaptée et insonorisée.	<i>Action non encore réalisée.</i>
ACTION 29	Investir les arènes du Foirail pour des événements culturels et sportifs.	<i>Les arènes sont déjà utilisées par de nombreuses associations. Mais cette action pourra prendre plus d'ampleur après la rénovation de la place du Foirail et des arènes qui va débiter en 2023 (en fonction du contexte).</i>
ACTION 30	Créer un skate parc et / ou un city parc (lieu à définir avec les usagers).	<i>Le skate park et un pump track seront installés très prochainement (début des travaux en fin d'année).</i>
ACTION 31	Créer un parcours de santé au Ludoparc.	<i>Les travaux seront réalisés en fin d'année.</i>
ACTION 32	Optimiser les nombreux équipements sportifs de la ville par la réalisation d'améliorations ponctuelles.	<i>Des travaux réguliers ont lieu sur les équipements sportifs pour les maintenir à niveau.</i>
ACTION 33	Accompagner un parcours culturel pour les enfants et les jeunes scolarisés à Nérac, de la maternelle au baccalauréat, par une offre culturelle appropriée ; instaurer la gratuité de la médiathèque jusqu'à 18 ans et une gratuité annuelle au musée.	<i>La gratuité de la médiathèque pour les moins de 18 ans sera instaurée en 2022.</i>
ACTION 34	Poursuivre l'entretien et l'amélioration des bâtiments scolaires, notamment dans le domaine des économies d'énergie.	<i>Les travaux réalisés dans les écoles vont dans ce sens.</i>
ACTION 35	Passer au « zéro plastique » dans la restauration scolaire publique ; travailler à une amélioration continue de la qualité des repas et de l'information des élèves et des parents.	<i>Action réalisée pour le « zéro plastique ». Le nouveau site internet de la Ville permet une meilleure information des parents.</i>
ACTION 36	Accompagner les besoins pédagogiques des enseignants des quatre écoles publiques (informatique, matériel, infrastructures...).	<i>Le matériel informatique des écoles Marie Curie et Jean Rostand a été entièrement renouvelé cette année.</i>

- ACTION 37** Construire un nouveau centre de secours pour nos sapeurs-pompiers. *Le terrain est acquis. Les travaux débiteront en 2023.*
-
- ACTION 38** Finaliser la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » et former les 40 référents déjà volontaires. *Une réunion des référents aura lieu avant la fin de l'année. L'objectif à partir de 2023 est de réunir les référents tous les 3 mois.*
-
- ACTION 39** Mettre en place le dispositif de vidéoprotection adapté et pragmatique présenté aux Néracais en 2019 (caméras de lecture de plaques d'immatriculation aux entrées de ville, caméras dites de « chasse » à l'entrée de certains équipements, une caméra mobile en ville dans des périmètres définis). *Les caméras dites « de chasse » sont en fonctionnement. La caméra mobile est active. Une réflexion sera menée sur l'extension de la vidéoprotection.*
-
- ACTION 40** Relancer le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec les communes de Barbaste, Lavardac, Vianne et Mézin. *Action non encore réalisée.*
-
- ACTION 41** Poursuivre la coopération du « Groupe opérationnel » Sous-Préfet / Procureur de la République / Capitaine Gendarmerie / Maire afin d'assurer un suivi précis de l'évolution des faits de délinquance et d'y apporter les réponses les plus précises et efficaces possibles. *Des réunions mensuelles ont lieu entre le Maire, la Gendarmerie et la police municipale afin de coordonner les actions. Par ailleurs, une police pluricommunale entre les communes de Nérac, Lavardac et Barbaste a été mise en place.*
-
- ACTION 42** Renouveler la convention de mutualisation police municipale / Gendarmerie. *Action réalisée en 2021.*
-
- ACTION 43** Poursuivre le renforcement de la présence policière aux moments sensibles (fêtes de mai, fêtes de fin d'année, saison touristique...). *Action réalisée.*
-
- ACTION 44** Poursuivre l'opération « Tranquillité Vacances » et mieux communiquer sur son existence. *Action permanente.*
-
- ACTION 45** Multiplier les actions de prévention des risques pour tous les publics. *Action en projet pour 2023.*



Le marché aux fleurs au parc de la Garenne



Le nouveau site internet de la Ville de Nérac



Repas de quartier rue des Bergeronnettes

> ASSURER L'accès à la santé et maintenir des services publics de qualité

- | | | |
|------------------|---|--|
| ACTION 46 | Soutenir le travail du Pôle de Santé de l'Albret dans sa recherche de nouveaux médecins généralistes. | <i>Une nouvelle médecin est installée à la Maison de Santé en 2021. Une nouvelle arrivera en 2023.</i> |
| ACTION 47 | Veiller, au sein du conseil de surveillance de l'hôpital, à la qualité de l'offre de santé hospitalière sur le site de Nérac (antenne SMUR, consultations externes, radiologie...). | <i>L'été 2022 a été marqué par une fermeture inacceptable de l'antenne SMUR de Nérac durant plusieurs semaines. La réalité du fonctionnement de l'hôpital en France montre à quel point les élus locaux ne peuvent faire que de la figuration dans un dispositif dans lequel ils n'ont aucune place décisionnelle.</i> |
| ACTION 48 | Veiller scrupuleusement au respect de l'engagement de l'État dans la pérennité de la Maison France Services inaugurée en janvier 2020. | <i>La Maison France Services remplit aujourd'hui son rôle de façon très satisfaisante.</i> |
| ACTION 49 | Être vigilants au sein de la nouvelle régie publique de l'eau Eau 47 quant à l'évolution future des tarifs. | <i>Plusieurs élus de Nérac siègent à Eau 47 pour veiller aux intérêts des usagers.</i> |

> OPTIMISER LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS DÉCHETS

- | | | |
|------------------|---|--|
| ACTION 50 | Étendre la collecte en porte à porte partout où cela sera possible. | <i>Le SMICTOM LGB a changé d'approche dans la collecte des déchets ménagers. Des points d'apport volontaire qualitatifs vont progressivement être déployés, y compris en ville, pour abandonner peu à peu la collecte en porte à porte.</i> |
| ACTION 51 | Réfléchir aux différents dispositifs permettant de favoriser le compostage (individuel et/ou collectif) pour réduire le volume de déchets à la source. | <i>Le SMICTOM LGB vend à bas coût des composteurs individuels et forme les usagers à leur utilisation. Un premier composteur collectif a été installé dans une résidence. L'objectif est d'en déployer en 2023 dans certains lotissements.</i> |
| ACTION 52 | Développer et faciliter le tri des déchets pour les habitants. | <i>Action non encore réalisée.</i> |
| ACTION 53 | Déployer de nouvelles bornes de distribution de sachets pour les déjections canines et accentuer la verbalisation des comportements inciviques dans ce domaine. | <i>Le déploiement de bornes se fait au besoin et sur demande des riverains.</i> |
| ACTION 54 | Instaurer une collecte périodique des encombrants. | <i>Action non encore réalisée.</i> |
| ACTION 55 | Assurer une information précise des habitants sur les jours de collecte des différents types de déchets dans chaque quartier afin de réduire les sorties de sacs les mauvais jours. | <i>Cette action est permanente dans certaines rues où subsistent malheureusement encore trop d'incivilités liées aux déchets ménagers.</i> |

ACTION 56 Augmenter la verbalisation des comportements inciviques liés aux dépôts d'ordures.

Des verbalisations fréquentes ont lieu, malgré la difficulté à prendre les gens indélicats sur le fait.

ACTION 57 Favoriser l'installation d'un méthaniseur sur le territoire afin de valoriser les déchets agricoles.

Projet en cours de réalisation dans le Mézinais.

----- POURSUIVRE L'aménagement de Nérac -----

> ÉTABLIR UN PROGRAMME D'aménagement SUR 6 ans

ACTION 58 Mettre en place dès 2020 un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour programmer les travaux importants de rénovation des rues, espaces publics et bâtiments municipaux durant le mandat.

Notre PPI est réalisé.

Une étude de programmation urbaine de la rénovation de nos espaces publics est lancée.

ACTION 59 Mettre en place le PAVE (Plan d'Accessibilité aux Voiries et Espaces publics) de Nérac.

La place du Foirail sera le premier lieu à voir débiter sa rénovation en 2023.

ACTION 60 Aménager les allées du Centre afin de valoriser le marché du samedi.

Une concertation avec les usagers, les habitants et commerçants aura lieu en temps voulu.

ACTION 61 Aménager la place du Foirail (stationnement, végétalisation, tri sélectif) et rénover la halle (panneaux photovoltaïques, bardage) en pérennisant les arènes afin d'en faire un lieu de vie sportive, économique, culturelle.

L'étude de programmation urbaine qui vient d'être lancée comprend aussi les allées du Centre, la place des Courses, la route de Nazareth, et les circulations cyclables.

ACTION 62 Rénover la place de la Liberté et des Droits de l'Homme (place des Courses) en respectant les usages de ce lieu.

ACTION 63 Entamer la rénovation en plusieurs tranches (en raison de sa longueur et du coût élevé de l'opération) de la route de Nazareth.

Malheureusement notre PPI va être fortement impacté par le contexte inflationniste et la crise énergétique.

ACTION 64 Mettre en place un réseau cyclable (et des stationnements pour les vélos) sur la commune afin de sécuriser ce mode de déplacement d'avenir.

ACTION 65 Réduire la zone bleue de stationnement pour la rendre plus opérationnelle et communiquer auprès des Néracais et des touristes sur les possibilités de stationnement proches du centre-ville.

La zone bleue a été réduite. Des campagnes de sensibilisation au stationnement ont lieu deux fois par an.

ACTION 66 Achever la mise en place de l'adressage normalisé (adresse repérée par GPS permettant la localisation de chaque maison pour les services de secours et les livraisons).

Action réalisée.

ACTION 67 Rénover les toilettes publiques et en implanter de nouvelles.

L'implantation de nouvelles toilettes publiques fait partie de l'étude de programmation urbaine qui a été lancée.

> POURSUIRE L'AMÉLIORATION DE L'ENTRETIEN COURANT DE LA VOIRIE

ACTION 68 Améliorer l'entretien courant des chaussées car toute la voirie ne fera pas l'objet d'une rénovation « lourde » (cela est impossible).

L'entretien courant des chaussées fait partie des compétences d'Albret Communauté avec qui nous sommes en étroite relation pour progresser sur le sujet.

ACTION 69 Prioriser les trottoirs les plus abimés pour une rénovation progressive.

Des réparations ponctuelles ont lieu mais ne font pas encore partie d'un programme.

ACTION 70 Végétaliser les pieds de murs dans les rues, là où c'est possible, avec la participation des habitants volontaires.

Des propositions vont être faites en 2023 pour avancer sur ce sujet.

> RECONQUÉRIR L'HABITAT DU CENTRE-VILLE

ACTION 71 Mettre en place le permis de louer dans certains secteurs du centre-ville afin de lutter contre l'habitat indigne.

Il a été mis en place au printemps. Il conviendra d'évaluer ce dispositif afin de mesurer s'il atteint ou pas l'objectif fixé.

ACTION 72 Rendre Nérac éligible au dispositif de défiscalisation Denormandie par le biais d'une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) afin de favoriser l'investissement.

L'ORT a été signée à Nérac en présence du ministre délégué à la ruralité. La défiscalisation Denormandie est effective.

ACTION 73 Créer un guide de l'investisseur immobilier à Nérac afin de faciliter ses démarches et sa recherche d'aides financières.

Une plaquette répertoriant toutes les aides et les dispositifs existants a été éditée par Albret Communauté.

ACTION 74 Atténuer les contraintes du SPR (Site Patrimonial Remarquable) en poursuivant l'aide financière forfaitaire aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation de toitures, de façade et de menuiseries ainsi qu'aux commerçants (y compris locataires). Le nombre de dossiers chaque année sera limité à la somme prévue annuellement au budget.

Action réalisée.

ACTION 75 Poursuivre l'octroi d'une aide forfaitaire à la rénovation de logements au centre-ville.

Action réalisée.

ACTION 76 Renouveler l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

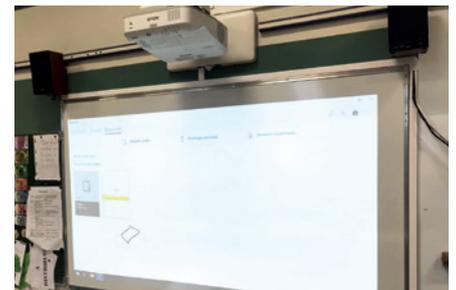
Le lancement de l'OPAH renouvellement urbain est prévu pour 2022-2023.



Des parcelles de jardins pour les Néracais



L'inauguration de la résidence Simone Veil



Nouveaux équipements numériques dans les écoles

> DIVERSIFIER L'OFFRE D'HABITAT PROCHE DU CENTRE-VILLE

ACTION 77	Accompagner des rénovations exemplaires avec des bailleurs du type Habitatlys.	<i>Réflexion en cours sur certains immeubles de Nérac.</i>
ACTION 78	Finaliser la commercialisation des terrains constructibles à Bourdilot-Plaisance afin de permettre aux Néracais d'accéder à la propriété.	<i>La commercialisation se poursuit à un rythme satisfaisant.</i>
ACTION 79	Accompagner la construction de 15 pavillons Habitatlys à la place de l'ancien HLM Cariton.	<i>Action réalisée. La résidence Simone Veil a été livrée aux locataires au mois d'août 2021.</i>
ACTION 80	Réfléchir à un projet de logement adapté aux seniors (accessibilité et services) sur des emprises foncières ou des biens propriétés de la Mairie.	<i>Réflexion en cours sur le sujet.</i>

----- PRÉPARER L'AVENIR DE NÉRAC -----

> DÉVELOPPER NOTRE TISSU ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

ACTION 81	Poursuivre le développement d'AgriNovo, pôle d'activité économique dédié à l'innovation dans l'agriculture.	<i>5 entreprises sont actuellement installées dans la pépinière d'entreprises. Du foncier va très prochainement être aménagé pour permettre des installations sur la zone à venir.</i>
ACTION 82	Achever le déploiement de la fibre optique (très haut débit internet) d'ici 2023.	<i>Le déploiement de la fibre optique est en cours et se déroule dans le calendrier prévu.</i>
ACTION 83	Candidater au dispositif « Petite ville de demain » afin de bénéficier d'aides de l'État dans nos projets de développement économique et de dynamisation du centre-ville.	<i>Nérac a été labellisée « Petite ville de demain » en 2021 ce qui lui permettra de bénéficier de financements de l'État pour ses investissements.</i>
ACTION 84	Créer avec Albret Communauté un poste de manager de centre-ville afin d'accompagner l'animation commerciale et la dynamisation du centre-ville.	<i>Le poste a été créé et l'agent a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2021.</i>
ACTION 85	Accompagner toutes les initiatives des commerçants et des artisans en matière d'animation et de promotion de la consommation locale.	<i>Le manager de centre-ville aura cette mission d'accompagnement.</i>
ACTION 86	Relancer le dispositif « Ma boutique à l'essai » et mettre en œuvre d'autres dispositifs innovants d'accompagnement de porteurs de projets ; accompagner tous les projets d'installation d'activités au centre-ville ; soutenir les projets nouveaux (boutiques d'artisans d'art, de produits locaux en circuits courts...).	<i>Action réalisée. Deux boutiques à l'essai ont vu le jour en 2022.</i>
ACTION 87	Rénover la signalétique de centre-ville.	<i>Action non encore réalisée.</i>

- ACTION 88** Créer en Albret un « Guichet Unique » pour les chefs d'entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs permettant d'apporter toutes les informations liées aux disponibilités foncières (terrains et locaux), à l'urbanisme, aux aides diverses. Ce guichet serait la « porte d'entrée » économique du territoire.
- Action en cours de réflexion avec Albret Communauté.*
-
- ACTION 89** Réaliser une aire de camping-cars afin de diversifier l'offre d'accueil.
- L'étude de programmation urbaine qui a été lancée permettra de définir le lieu le plus adapté.*
-
- ACTION 90** Accompagner la réalisation de la voie verte Condom / Port-Sainte-Marie sur l'ancienne voie ferrée, équipement à forte plus-value touristique et locale.
- Albret Communauté est maître d'ouvrage de ce projet qui est en cours d'élaboration technique et financière.*
-
- ACTION 91** Accueillir à Nérac des événements sportifs, culturels ou économiques nationaux (comme ce fut le cas pour le championnat de France de course d'orientation, ou le congrès de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences).
- Action non réalisée.*

> VALORISER NOTRE PATRIMOINE, OUTIL D'ATTRACTIVITÉ DE NÉRAC

- ACTION 92** Achever la rénovation du château, aménager le bâtiment mitoyen (ancien cinéma) et actualiser la muséographie afin de proposer un produit touristique et culturel abouti porteur de développement économique.
- Un comité de pilotage a été installé en 2021 pour poser les bases du projet. Le début de la 3^{ème} phase de travaux (toiture nord, façade nord, ruelle nord, pignon est et salle des écuyers) est prévu en 2023.*
-
- ACTION 93** Poursuivre la valorisation du parc de la Garenne en déployant un mobilier de qualité.
- Un état des lieux du mobilier a été réalisé pour établir un renouvellement programmé.*
-
- ACTION 94** Rénover le pavillon des Bains du Roy.
- Action réalisée en 2022.*
-
- ACTION 95** Poursuivre la politique d'achat de parcelles au Jardin du Roy afin de reconstituer à terme l'emprise du jardin royal.
- L'achat de parcelle se fait lorsque l'opportunité se présente. Deux parcelles ont été achetées en 2022.*
-
- ACTION 96** Animer la Maison des Conférences par des expositions ou des concerts dans la cour.
- Différentes manifestations ont eu lieu dans la cour et sur la galerie.*
-
- ACTION 97** Trouver une destination pour l'ancienne sous-préfecture, de préférence à vocation économique.
- Différentes options sont en discussion à ce jour concernant l'avenir de ce bâtiment.*



Mise en place du dispositif « Ma boutique à l'essai »



Les travaux de rénovation du pavillon des Bains du Roy



Le panneau lumineux avenue du Maréchal Foch

> POURSUIVRE NOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 98 Poursuivre la mise en œuvre des fiches de notre Agenda 21 afin de mieux relever les défis des années qui arrivent.

Action permanente.

ACTION 99 Après étude précise des potentialités et des contraintes, mettre en place un programme volontariste de végétalisation de nos espaces publics.

Le projet de végétalisation sera mené dans le cadre de l'étude de programmation urbaine pour les périmètres concernés. Une concertation aura par ailleurs lieu dans les lotissements pour sélectionner des lieux publics à végétaliser.

ACTION 100 Poursuivre la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics dans le cadre du « Zéro phyto » sur le domaine public.

Acquisition progressive de matériels alternatifs pour permettre aux services de faire face aux différentes configurations à gérer.

ACTION 101 Favoriser les installations permettant la sauvegarde des oiseaux, des insectes et des chauve-souris (plantes adaptées, nichoirs, hôtels à insectes...); multiplier les dispositifs de régulation des pigeons; ne plus accueillir à Nérac de cirques présentant des animaux.

Nérac est retenue dans le programme « abris pour la biodiversité » impulsé dans le cadre de l'appel à projet « nature et transitions » pour obtenir des financements complémentaires. Concernant les pigeons, une entreprise de régulation de la population de ces oiseaux travaille régulièrement sur la commune.

ACTION 102 Rationnaliser l'arrosage des espaces publics (massifs, stades...).

Étude d'optimisation des pompages en Baise en cours. Déploiement du pilotage à distance SOLEM pour les relevés et la réactivité améliorée sur les programmes d'arrosage.

ACTION 103 Poursuivre la mise en place d'économies d'énergie (gaz, électricité, eau) dans les bâtiments et les espaces publics; passage en LED de tous les bâtiments publics.

Action en cours dans tous les bâtiments et équipements.

ACTION 104 Relancer la production d'électricité du moulin du Pont-Vieux, et financer la rénovation du bâtiment par la vente de la production d'électricité.

Travail conjoint avec Territoire d'Energie 47. Projet en cours de finalisation technique et financière.

ACTION 105 Appliquer progressivement notre RLP (Règlement Local de Publicité) afin de lutter contre la pollution visuelle des panneaux en bord de route.

Une application progressive est en cours. De nouveaux totems en entrée de ville ont remplacé une série de panneaux.



Opération « Été Jeunes »



Feu d'artifice du 14 juillet



Le forum des associations à l'Espace d'Albret

ACTION 106 Mettre en place une aide forfaitaire à l'achat de vélos électriques (dans le cadre d'une enveloppe financière décidée en début de chaque année).

Action réalisée pour 20 vélos en 2021 et 20 en 2022 pour un montant de 200 € par vélo. Albret Communauté a pris le relais pour cette action.

ACTION 107 Mettre à disposition de Néracais volontaires (sous certaines conditions) des parcelles des Jardins du Roy pour du maraîchage.

Depuis 2008 la Ville achète les parcelles en vente aux Jardins du Roy. Des jardins familiaux ont vu le jour. D'autres parcelles sont attribuées à des familles n'ayant pas de jardin et en faisant la demande.

> ALBRET COMMUNAUTÉ : ŒUVRER À UNE INTERCOMMUNALITÉ UTILE À TOUTES LES COMMUNES

ACTION 108 Participer activement à la gouvernance d'Albret Communauté.

Les élus de Nérac participent aux travaux d'Albret Communauté. Le Maire et le 1^{er} adjoint sont vice-présidents d'Albret Communauté.

ACTION 109 Mettre en place un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) respectueux des spécificités de Nérac.

Les démarches de mise en œuvre du PLUI sont lancées avec des difficultés quasi insurmontables liées à la loi Climat et Résilience qui contraint de façon inacceptable les zones rurales comme la nôtre.

ACTION 110 Participer activement à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) dans le cadre de la mise en place de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Action permanente.

ACTION 111 Étudier des mutualisations de fonctionnement entre la piscine municipale de Nérac (communale) et le Ludoparc (intercommunal).

Action réalisée.



Réunion publique « Équipements sportifs »



Plancha Party : les élus servent les élèves



Le projet d'aménagement du Foirail

BILLET de la majorité > POUR NÉRAC !

Nicolas LACOMBE

Maire
Économie, commerce,
stationnement

Patrice DUFAU

Premier adjoint
Travaux, urbanisme,
réseaux

Édith BUSQUET

Deuxième adjointe
CCAS

Frédéric SANCHEZ

Troisième adjoint
Finances
Délégué au permis de louer,
à l'habitat et à la salubrité

Évelyne CASEROTTO

Quatrième adjointe
Affaires scolaires

Marc GELLY

Cinquième adjoint
Culture, patrimoine

Ana-Paula BES

Conseillère municipale
déléguée à la citoyenneté,
aux supports numériques
et aux comités de jumelage

Serge ARNAUNÉ

Conseiller municipal
délégué aux questions
de sécurité

Mélanie SERRES-SOLANO

Conseillère municipale
déléguée aux animations et
événements municipaux,
aux festivités

Patrick GOLFIER

Conseiller municipal
délégué à l'environnement
et au développement
durable

Hugues DAVID

Conseiller municipal
délégué aux services
techniques

Najet IBN-SALAH

Conseillère municipale
déléguée aux personnes
âgées et au handicap

Thierry BOZZELLI

Conseiller municipal
délégué aux réseaux

Manuel VICENTE

Conseiller municipal
délégué aux sports
et aux équipements
sportifs

RENCONTREZ LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE :

Du lundi au samedi, sur rendez-vous au 05 53 97 63 50 ou à mairie.nerac@ville-nerac.fr

BILLET de l'opposition > NÉRAC TOURNE LA PAGE - Rassemblement National

Texte non fourni.

BILLET de l'opposition > NÉRAC CITOYENNE

En raison de l'utilisation par la liste majoritaire municipale de nos écrits, communiqués de presse ou interventions orales en conseils, à des fins très électoralistes, nous n'interviendrons plus jusqu'à nouvel ordre dans les publications officielles de la mairie.

Que ce soit à propos des économies d'énergie municipales ou d'une biodiversité sincère, sans parler de la politique culturelle ou sportive, cette municipalité n'a pas de projet basé sur la concertation et le respect des pluralités. Elle préfère opposer la culture au « peuple » plutôt que de reconnaître que le peuple ce n'est pas la foule !! Mais là où il y a la foule, il y a des photographes et ça c'est bien utile.

Patrick GOUJON

